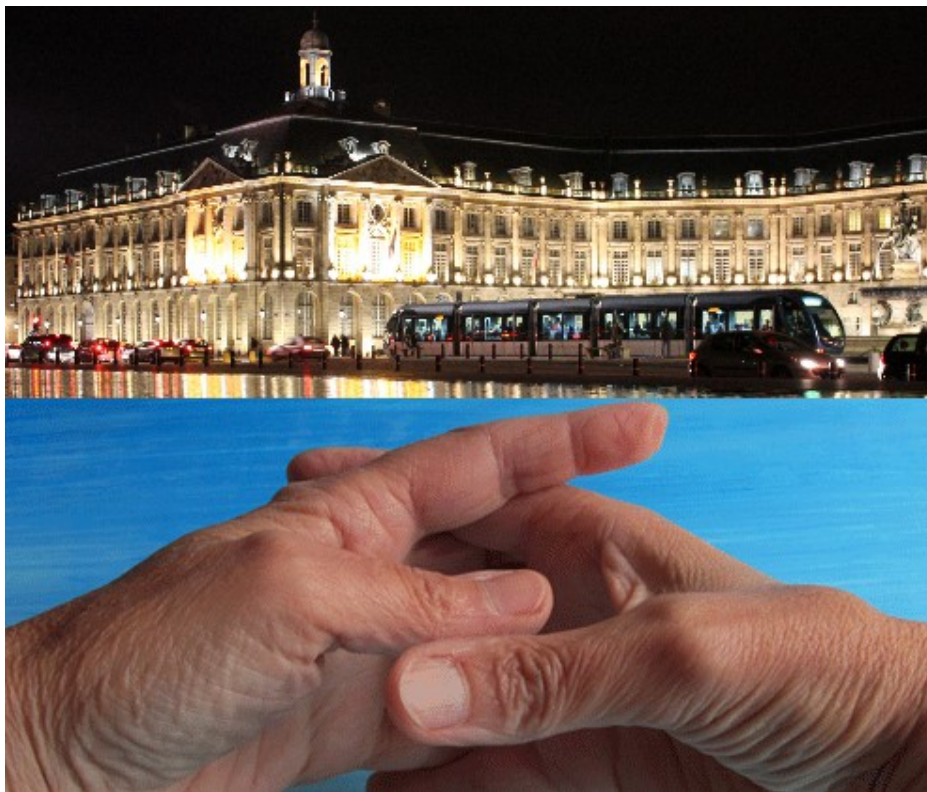




Décennie du CSRH Bordeaux & « dialogue social » décadent :

0 bonification DG en 10 ans...

Soutien aux agents du CSRH !



*Avec une DG
se tournant
les pouces ...*

*... Mais
des collègues
mis à l'index !*

*La réalité
n'est guère
clinquante !*



Un service à mission nationale...

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes apporte son soutien plein et entier à la mobilisation des personnels du Centre de services des ressources humaines (CSRH) de Bordeaux.

Une constitution à caution...

Ce service est martyr, depuis le départ.

Rappelons l'origine de la constitution du CSRH : centraliser au niveau national la gestion du personnel.

Pour les autorités, la légitimité de l'opération tient officiellement à une nécessaire

« harmonisation » et amélioration de « l'animation » et de « la coordination » de la mission.

... Fruit de l'austérité

En réalité, il s'agissait basement d'appliquer une vulgaire austérité budgétaire.

En l'occurrence de supprimer des dizaines d'emplois dans les services locaux du personnels, devenus à cette occasion Fonction ressources humaines locale (FRHL).

D'ailleurs la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a poussé les feux à son maximum en la matière.

Renoncement dès le départ

Dans un 1^{er} temps, la « haute » administration a fait miroiter 2 CSRH pour gérer l'ensemble de la DGDDI :

- 1 pour la catégorie A,
- 1 autre pour les catégories B et C, avec une implantation pour l'un d'entre eux à Rouen).

Finalement 1 seul CSRH fut constitué et implanté à Bordeaux.



... Doit avoir la rémunération au niveau national !

Les collègues sont des battants du quotidien. La DG doit leur octroyer le dû de leur travail.

Mobilisation soutenue

Face au sous-dimensionnement de la doctrine d'emploi, les collègues affectés à Bordeaux se sont mobilisés, et ont obtenu un abondement d'effectifs. Cette mesure -bienvenue- est notoirement insuffisante. Nos collègues l'exposent clairement dans leurs revendications et pétition signée par l'immense majorité de l'effectif (voir annexes 1 et 2 pages suivantes).

Un cadre contraignant

S'il y a bien eu un abondement en effectifs, les personnels ne sont pas de trop. La plupart travaille en binôme. Une absence d'un collègue ? C'est une grosse goutte versée dans le vase déjà plein du collègue d'à côté. À une pression du calendrier trop récurrente (pas un mois pour souffler !) s'ajoute une charge mentale quotidienne. Car travailler au CSRH, c'est travailler avec l'humain.

Sollicitations multiples

Ce n'est pas seulement la rémunération mais la carrière, les accidents, la maladie, etc... bref tout ce qui fait la vie d'un douanier. Les tâches effectuées n'ont cessé d'augmenter avec un transfert important de compétences de la DG. En plus de ces tâches, ils sont sans cesse contactés pour du réglementaire (qui lui relève de la DG) par divers interlocuteurs : agents, FRHL et même la DG !



Du respect dû aux collègues

Légitimité de la demande

L'exercice de la fonction requiert, en lien, de la technicité de haut niveau. C'est le CSRH le plus complet et le plus spécifique du ministère en raison des profils gérés variés. Les agents ont systématiquement répondu présents à chaque évolution.

De la parole aux actes

Ils sont donc en droit d'attendre une rémunération en adéquation à leur engagement, leur compétence et leur expertise. Le savoir-faire est reconnu ? Alors passons des paroles (non tenues) aux actes (financiers) !

B.a.-ba : 280 €/mois

Les collègues ne demandent pas la lune : 280 € bruts mensuels. Et pour préciser, si besoin est :

- du pérenne, pas en une fois !
- et avec effet rétroactif !!



10 ans de promesses non tenues : insupportable !

SOLIDAIRES réitère à cette occasion qu'en tant que service à vocation nationale (SVN), exerçant une mission pour l'ensemble de la DGDDI, le service est éligible à la « prime centrale », telle qu'en vigueur à la Direction générale.

Par ailleurs, le standard DG doit s'appliquer pour tous les services à vocation nationale : Service national douanier de remboursement de l'accise sur les énergies et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R), Centre de gestion financière (CGF) et Trésorerie générale des douanes (TGD), Service grands comptes (SGC)... **Avec rétroactivité !**

Le « dialogue social » ne doit pas se tenir en usant de techniques déloyales comme des stratégies d'intimidations auprès des collègues revendiquant une juste reconnaissance ! C'est inacceptable !!!

Paris, le lundi 6 mai 2024



Annexe n°1 :

Les revendications des collègues du CSRH



Annexe 1 : les revendications des collègues du CSRH (remis en page)

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE RECONNAISSANCE INDEMNITAIRE UNIQUE À L'ENSEMBLE DES AGENTS DU CSRH DOUANE

Parce que les différentes promesses formulées aux agents du centre de service des ressources humaines (CSRH) depuis 2014 sur l'installation d'une indemnité reconnaissant leur technicité et la sujétion de leur travail n'ont pas été tenues par la Direction Générale ;

Parce que les tâches et la charge de travail dévolues au CSRH ont drastiquement augmenté ces dernières années ;

Parce que la réalité du travail au CSRH c'est un taux horaire officiel peu compatible à l'accomplissement qualitatif du travail réel ;

Parce que les agents doivent faire face à une pression du calendrier quotidienne et une charge de travail prégnante en constante progression ;

Parce que chaque mois, les agents du CSRH fournissent des efforts conséquents et mettent en œuvre un savoir-faire unique pour établir la paye des douaniers et les actes de gestion inhérents à cette paye ainsi qu'à la carrière des agents sans qu'aucune reconnaissance indemnitaire ne vienne illustrer leur engagement ou leur technicité ;

Parce qu'ils ont systématiquement réussi à faire face au rythme des évolutions menées ces dernières années en matière de ressources humaines et de paye ;

Parce qu'ils se sont vu imposer des transferts de compétences conséquents de la Direction Générale vers leur service ;

Parce que le CSRH douanier est le plus complet et le plus spécifique de la sphère SIRHIUS (gestion de nombreux profils très différents) et qu'à ce titre il ne peut être valablement comparé aux autres CSRH ministériels ;

Les agents du CSRH Douane ont décidé, dans leur grande majorité (plus de 95 % de signataires de la pétition), d'amener la Direction Générale des Douanes à considérer **sérieusement** et à **valider dans les meilleurs délais** l'installation de cette reconnaissance indemnitaire promise depuis 10 ans.

Ils n'ont que trop attendu !

Après une décennie d'évolutions soutenues, à prioriser les tâches qui leur incombent pour faire coïncider le travail réel au travail prescrit, à répondre présents à chaque évolution, à s'adapter systématiquement aux nouvelles procédures.

L'ensemble des agents du CSRH considère qu'une indemnité de 280 euros bruts, versée sous forme de majoration d'Allocation complémentaire de fonctions (ACF), unique pour TOUS, avec effet rétroactif, serait une traduction raisonnable et fidèle de la reconnaissance de leurs compétences et de la réalité de la charge de travail à laquelle ils doivent faire face constamment.

Les agents du CSRH sont déterminés à obtenir ce qu'ils demandent et à entrer en négociation dans ce but.

En travaillant uniquement suivant le quota horaire légal auquel ils sont théoriquement soumis, les agents du CSRH seraient contraints de :

- prioriser rigoureusement leurs tâches mensuelles,
- reporter beaucoup de leur travail sur les périodes suivantes.

Une situation vite intenable !

Pour obtenir satisfaction, les agents du CSRH sont déterminés à mener des actions directement issues des prérogatives du service, prérogatives qui ont considérablement augmenté ces dernières années.

De telles actions impacteraient inévitablement des domaines aussi divers que la carrière, la retraite, la paye de la communauté douanière et ce jusqu'à temps que les instances décisionnaires réalisent la qualité des services fournis et se décident enfin à la rétribuer à sa juste mesure et comme ils l'avaient laissé entendre dès 2014.



Annexe n°2 :

**Le texte de la pétition
des collègues du CSRH**



Annexe n°2 : le texte de la pétition des collègues du CSRH (début - remis en page)

La pétition pour l'obtention d'une prime dédiée aux agents du CSRH

Une année après le travail préparatoire d'une équipe-pilote d'une vingtaine d'agents, le CSRH a été créé en avril 2014 (passage d'un outil fait par la Douane, OCAPI, à un outil interministériel ne prenant pas en compte les spécificités douanières impliquant une technicité et une capacité d'adaptation certaine).

Dès ses débuts fut posée la question d'une prime dédiée, traduisant la spécificité technique de ce service et les obligations auxquelles ses agents étaient soumis.

Cette revendication fut donc portée dès l'ouverture, Messieurs Jean-Michel THILLIER et Jean-Noël BLANC venant même y répondre par la promesse rapidement non tenue de l'octroi d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Le second mouvement (pétition, grève) en 2018, légitimant cette demande en Comité technique ministériel (CTM) [...] vit la représentante de la Douane d'alors, Madame DEBAUX (*source : PV du CTM*), affirmer que :

« ... *le CSRH est un service éligible à ce type de prime (ACF spécifique) [...] il n'y a pas de discussion sur son bien-fondé [...]. Le directeur l'a rappelé (lors du dernier CT)* ».

Mais pour que cette prime soit mise en place, la direction générale évoquait la nécessité de trouver des financements et du temps pour discuter de son installation alors que le secrétariat du ministère, représenté par Mme BRAUN-LEMAIRE (actuelle directrice générale des Douanes) affirmait que la Douane ne l'avait pas tenu au courant. Aussi la question a-t-elle été évacuée *sine die*.

Aujourd'hui, en 2024, toujours pas de prime installée.

Durant ses dix années d'existence, le CSRH n'a cessé de monter en compétences. Dans la préliquidation de la paye comme dans la gestion administrative des agents et la notification d'actes de gestion.

Le transfert de compétences de la direction générale vers le CSRH est tel qu'aujourd'hui, plus de 75% de la matière RH se gère au sein de ce service, certains domaines étant devenus de la compétence exclusive de ce service sans aucune reconnaissance financière...

Transferts de compétences, mais pas de prime.

La technicité du service s'est accrue et, avec elle, un ensemble de contraintes particulièrement lourdes pesant sur les agents. L'accélération des calendriers de réformes, l'évolution permanente des outils (avec des jours entiers de dysfonctionnements sans que les calendriers ne soient modifiés ni même ralentis) s'ajoutent à une charge de travail en constante hausse depuis 2020.

Malgré tout, l'ensemble des agents a répondu présent face à ces évolutions (qui sont autant de contraintes supplémentaires), palliant parfois des situations anormales en termes de compensation d'effectifs ou de formation, avec investissement et dévouement.

Et pendant ce temps-là au CSRH la charge mentale est conséquente et constante, la charge de travail considérablement accrue...



Annexe n°2 : le texte de la pétition des collègues du CSRH (suite et fin - remis en page)

... mais toujours pas de prime.

Le turn-over des agents du CSRH est important et ce service comprend de moins en moins de douaniers. L'appel massif aux agents extérieurs à notre administration (agents détachés ou contractuels) pour pallier le manque d'attractivité du CSRH ne peut être viable sur le long terme.

En effet, il ne nous a pas échappé que, même si ces agents font du mieux qu'ils peuvent, la charge de travail et les nombreuses évolutions sont identiques pour eux et auront le même effet que sur les autres agents.

Une ACF spécifique contribuerait certainement (en tous cas ne nuirait pas) à stabiliser les effectifs, voire même à attirer, et à reconnaître enfin, dans les faits, l'investissement, l'expertise, la technicité et le savoir-faire d'un service qui n'a jusqu'ici connu que des propos laudateurs de ses différents directeurs et responsables RH en visite, jusqu'à être érigé en modèle.

Et pendant ce temps-là au CSRH, manque d'attractivité, mais pas de prime.

Durant ces dernières années, des financements étaient tout de même trouvés :

- pour la réforme des chefs de service comptable (CSC) ;
- pour l'extension du champ de l'indemnité forfaitaire allouée aux agents du cadre supérieur ;
- pour ajouter un 4^{ème} échelon aux grilles des inspecteurs régionaux de 1^{ère} classe (IR1) et des inspecteurs principaux de 1^{ère} classe (IP1) ;
- pour accompagner la réforme des recettes interrégionales (RI) ; pour l'augmentation des astreintes ;
- pour le régime indemnitaire des marins ;
- pour quelques bureaux et unité impactés par le Brexit ;
- pour les maîtres de chien et les moniteurs Tir et aux Techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI).

Des financements pour certains bien plus conséquents que ceux nécessaires à la mise en place d'une ACF spécifique aux agents du CSRH et reconnue légitime depuis 2018 par la direction générale.

Et pendant ce temps là au CSRH, toujours pas de prime.

Et maintenant, *quid* de la reconnaissance indemnitaire ?

Nous n'avons que trop attendu et nous exigeons à présent que notre demande soit enfin prise au sérieux et qu'une réponse favorable y soit apportée RAPIDEMENT !

**Décennie du CSRH Bordeaux &
« dialogue social » décadent :**

**0 bonification DG
en 10 ans...**

**Soutien aux agents
du CSRH !**



*Avec une DG se tournant les pouces ...
... Mais des collègues mis à l'index !
La réalité n'est guère clinquante !*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !